

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2017
PROCES-VERBAL SOMMAIRE**

Le quinze décembre deux mil dix-sept, à dix-sept heures, les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins, se sont réunis sur convocation du président, Monsieur Pierre-André PÉRISSOL, en date du huit décembre deux mil dix-sept et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PÉRISSOL à l'espace Villars à Moulins, commune siège de Moulins Communauté

| |
|---|
| ETAIENT PRESENTS |
| <p>Président : Pierre-André PERISSOL</p> <p>Vice-Présidents : Jean-Marie LESAGE, Alain DENIZOT, Annick DELIGEARD, Cécile De BREUVAND, Jean-Michel LAROCHE, Brigitte DAMERT, Michel SAMZUN, Claude VANNEAU, Jacques LAHAYE.</p> <p>Membres du Bureau : Madeleine BETIAUX, Ludovic BRAZY, Éliane HUGUET, Jean-Michel BOURGEOT, Marie-Thérèse JACQUARD, Françoise de CHACATON, Jean-Claude CHAMIGNON, Philippe CHARRIER, Dominique DESFORGES-DESAMIN, Alain DESSERT, Jean-Louis GUY, Jean-Claude LEFEBVRE, Jean-Luc MOSNIER, Noël PRUGNAUD, Philippe TOURET, Catherine TABOURNEAU, Monique TOUSSAINT.</p> <p>Délégués titulaires : Pierre BRENON, Jean-Pierre BRUNEAUD, Norbert BRUNOL, Jacques CABANNE, Annie CHARMANT (présente à partir de la délibération n°C.17.255), Guy CHARMETANT, Max CHAUSSIN, Alain CHERVIER, Jennifer CREUSEVAUT, Ghislain COLLAS DE CHATELPERRON, Christophe de CONTENSON, Guillaume DEVAUX, Pascale FOUCAULT, Marie-Thérèse GOBIN, Jean-Michel GRIFFET, André JARDIN, Johnny KARI, Gilbert LARTIGAU, Dominique LEGRAND, Stefan LUNTE, Daniel MARCHAND, Jean-Pierre METHENIER, Yannick MONNET (présent à partir de la délibération n°C.17.232), Jean-Michel MOREAU, Lionel OLIVIER (présent à partir de la délibération n°C.17.258), Philippe PRUGNEAU, Gérard RENAUD, Etienne RICHEL, Nicole TABUTIN, Danièle THIERIOT, Alain VENDANGE, Yves VENIAT, Frédéric VERDIER</p> <p>Délégué suppléant : Michel LALOI (représentant de Bernadette DEVEAU), Monique MARTIN (représentante de Joël LAMOUCHE).</p> |

| |
|---|
| ONT DONNE POUVOIR : |
| Jean-Claude ALBUCHER à Frédéric VERDIER, Guillaume MARGELIDON à Noël PRUGNAUD, René MARTIN à Alain DESSERT, Jérôme LABONNE à Jean-Michel BOURGEOT, Bernadette RONDEPIERRE à Nicole TABUTIN, Békédha BENZOHRÀ à Johnny KARI, Alain BORDE à Jean-Claude LEFEBVRE, Michel BORDE à Philippe PRUGNEAU, Hamza BUDAK à Pierre-André PÉRISSOL, Odile LAINE à Michel SAMZUN, Isabelle LASMAYOUS à Jennifer CREUSEVAUT, Michel MARMIN à Max CHAUSSIN, Nathalie MARTINS à Jean-Michel MOREAU, Pascal PERRIN à Brigitte DAMERT, Christian PLACE à Dominique LEGRAND, Danielle DEMURE à Stefan LUNTE, Annie CHARMANT à Catherine TABOURNEAU jusqu'à la délibération n°C.17.254 |
| ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE |
| |

| |
|--|
| ETAIENT EXCUSES : |
| Yannick MONNET jusqu'à la délibération n°C.17.231, Lionel OLIVIER jusqu'à la délibération n°C.17.257., Nicolas THOLLET |

| |
|-------------------------------|
| SECRETAIRE DE SEANCE : |
| Ludovic BRAZY |

— FINANCES

C.17.228 Convention avec la Société des courses pour l'attribution d'une subvention au titre du projet de modernisation de l'hippodrome - approbation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le versement d'une subvention de 92 066,65 € à la Société des Courses de Moulins pour son projet de « Modernisation et développement du centre d'entraînement de l'hippodrome de Moulins » ;
- **D'approuver** la convention avec la Société des courses pour l'attribution d'une subvention au titre du projet de modernisation de l'hippodrome, telle qu'annexée à la délibération,
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer cette Convention et tout autre document se référant à ce dossier.

C.17.229 Budget Primitif 2017 : Décision Modificative N°3

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** les modifications de dépenses et de recettes (DM N° 3) à apporter au budget principal et aux budgets annexes assainissement, SPANC, production d'énergie solaire, parc des expositions et ZA Avermes Portes de l'Allier permettant d'ajuster les crédits des sections de fonctionnement et d'investissement.

C.17.230 Autorisation d'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du BP 2018

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser** le président ou l'un de ses représentants à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du montant égal ou inférieur au quart des crédits d'investissement 2017, hors dépenses liées à la dette et hors crédits d'investissement inscrits dans les autorisations de programme, conformément au tableau ci-dessous.

Budget principal

| | | Budget 2017 | Limite du ¼ | Montant autorisé |
|------------|---|----------------|----------------|---------------------|
| 101 | Administration générale | 963 919 | 240 980 | 240 980 |
| | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 317 198 | 79 300 | 79 300 |
| | chapitre 204 - Subventions d'équipement | 95 653 | 23 913 | 23 913 |
| | chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 501 308 | 125 327 | 125 327 |
| | chapitre 23 - Immobilisations en cours | 49 760 | 12 440 | 12 440 |
| 102 | Ecole de musique | 105 900 | 26 475 | 26 475 |
| | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 5 792 | 1 448 | 1 448 |
| | chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 80 643 | 20 161 | 20 161 |
| | chapitre 23 - Immobilisations en cours | 19 465 | 4 866 | 4 866 |
| 103 | Stade d'athlétisme | 36 140 | 9 035 | 9 035 |
| | chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 20 400 | 5 100 | 5 100 |
| | chapitre 23 - Immobilisations en cours | 15 740 | 3 935 | 3 935 |
| 105 | SIG | 22 789 | 5 697 | 5 697 |
| | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 22 789 | 5 697 | 5 697 |
| 107 | Centre routier | 50 000 | 12 500 | 12 500 |
| | chapitre 23 - Immobilisations en cours | 50 000 | 12 500 | 12 500 |
| 108 | ZA Les Petits Vernats | 10 000 | 2 500 | 2 500 |
| | chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 10 000 | 2 500 | 2 500 |
| 112 | Pole d'Echanges Intermodal (PEI) | 42 830 | 10 707 | 10 707 |
| | chapitre 204 - Subventions d'équipement | 20 000 | 5 000 | 5 000 |
| | chapitre 23 - Immobilisations en cours | 22 830 | 5 707 | 5 707 |

| | | Budget 2017 | Limite du ¼ | Montant autorisé |
|------------|---|------------------------|------------------------|-----------------------------|
| 113 | Centre aqualudique | 430 043 | 107 511 | 107 511 |
| | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 92 142 | 23 035 | 23 035 |
| | chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 55 694 | 13 924 | 13 924 |
| | chapitre 23 - Immobilisations en cours | 282 207 | 70 552 | 70 552 |
| 114 | Enseignement supérieur | 10 960 | 2 740 | 2 740 |
| | chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 10 960 | 2 740 | 2 740 |
| 116 | Développement touristique | 86 500 | 21 625 | 21 625 |
| | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 31 500 | 7 875 | 7 875 |
| | chapitre 204 - Subventions d'équipement | 55 000 | 13 750 | 13 750 |
| 118 | Médiathèque | 376 551 | 94 138 | 94 138 |
| | chapitre 13 - Subventions d'investissement | 220 000 | 55 000 | 55 000 |
| | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 20 008 | 5 002 | 5 002 |
| | chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 122 298 | 30 575 | 30 575 |
| | chapitre 23 - Immobilisations en cours | 14 245 | 3 561 | 3 561 |
| 119 | Logiparc 03 Montbeugny | 2 337 574 | 584 394 | 584 394 |
| | chapitre 13 - Subventions d'investissement | 2 184 022 | 546 006 | 546 006 |
| | chapitre 204 - Subventions d'équipement | 29 000 | 7 250 | 7 250 |
| | chapitre 23 - Immobilisations en cours | 124 552 | 31 138 | 31 138 |
| 121 | Habitat | 635 663 | 158 916 | 158 916 |
| | chapitre 204 - Subventions d'équipement | 585 663 | 146 416 | 146 416 |
| | chapitre 23 - Immobilisations en cours | 50 000 | 12 500 | 12 500 |
| 124 | PRU | 8 380 | 2 095 | 2 095 |
| | chapitre 204 - Subventions d'équipement | 8 380 | 2 095 | 2 095 |
| 127 | Hippodrome | 230 000 | 57 500 | 57 500 |
| | chapitre 204 - Subventions d'équipement | 230 000 | 57 500 | 57 500 |
| 136 | Complexe sportif | 5 000 | 1 250 | 1 250 |
| | chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 5 000 | 1 250 | 1 250 |
| 138 | Pôle d'éducation routière | 5 594 | 1 398 | 1 398 |
| | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 366 | 91 | 91 |
| | chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 5 175 | 1 294 | 1 294 |
| | chapitre 23 - Immobilisations en cours | 52 | 13 | 13 |
| 141 | 2ème pont sur l'Allier | 84 568 | 21 142 | 21 142 |
| | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 84 568 | 21 142 | 21 142 |
| 142 | Aides élaborat°doc.urba+requalif c.bourg | 100 000 | 25 000 | 25 000 |
| | chapitre 204 - Subventions d'équipement | 100 000 | 25 000 | 25 000 |
| 143 | Aires de covoiturage | 6 728 | 1 682 | 1 682 |
| | chapitre 23 - Immobilisations en cours | 6 728 | 1 682 | 1 682 |
| 145 | PCET-Plan Climat énergie territorial | 49 400 | 12 350 | 12 350 |
| | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 35 000 | 8 750 | 8 750 |
| | chapitre 204 - Subventions d'équipement | 14 400 | 3 600 | 3 600 |

| | | Budget 2017 | Limite du ¼ | Montant autorisé |
|------------|---|------------------------|------------------------|-----------------------------|
| 146 | Lutte contre les inondations | 86 344 | 21 586 | 21 586 |
| | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 86 344 | 21 586 | 21 586 |
| 148 | Signalétique touristique | 183 091 | 45 773 | 45 773 |
| | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 127 676 | 31 919 | 31 919 |
| | chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 55 415 | 13 854 | 13 854 |
| 150 | Projets des communes rurales | 335 000 | 83 750 | 83 750 |
| | chapitre 204 - Subventions d'équipement | 335 000 | 83 750 | 83 750 |
| 151 | Coworking | 66 000 | 16 500 | 16 500 |
| | chapitre 204 - Subventions d'équipement | 66 000 | 16 500 | 16 500 |
| 152 | Annonces et insertions marchés publics | 32 700 | 8 175 | 8 175 |
| | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 32 700 | 8 175 | 8 175 |
| 153 | Aménagement des berges | 493 000 | 123 250 | 123 250 |
| | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 350 000 | 87 500 | 87 500 |
| | chapitre 204 - Subventions d'équipement | 60 000 | 15 000 | 15 000 |
| | chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 83 000 | 20 750 | 20 750 |
| 154 | Recyclerie - ressourcerie | 5 400 | 1 350 | 1 350 |
| | chapitre 204 - Subventions d'équipement | 5 400 | 1 350 | 1 350 |
| 155 | salle accueil multi générations Lusigny | 1 145 247 | 286 312 | 286 312 |
| | chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 25 000 | 6 250 | 6 250 |
| | chapitre 23 - Immobilisations en cours | 1 120 247 | 280 062 | 280 062 |
| 156 | Maison de Pays Lurcy-Lévis | 21 375 | 5 344 | 5 344 |
| | chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 21 375 | 5 344 | 5 344 |
| 157 | Tuilerie Bomplein | 348 914 | 87 228 | 87 228 |
| | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 21 581 | 5 395 | 5 395 |
| | chapitre 23 - Immobilisations en cours | 327 333 | 81 833 | 81 833 |
| 158 | OPAH Lurcy-Lévis | 71 758 | 17 940 | 17 940 |
| | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 51 706 | 12 927 | 12 927 |
| | chapitre 204 - Subventions d'équipement | 20 052 | 5 013 | 5 013 |
| 159 | PIG Chevagnes | 12 600 | 3 150 | 3 150 |
| | chapitre 204 - Subventions d'équipement | 12 600 | 3 150 | 3 150 |
| 160 | Aires d'accueil gens du voyage | 2 000 | 500 | 500 |
| | chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 2 000 | 500 | 500 |
| 161 | Contrat de ruralité | 25 000 | 6 250 | 6 250 |
| | chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 25 000 | 6 250 | 6 250 |
| 162 | Modes doux | 100 000 | 25 000 | 25 000 |
| | chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 100 000 | 25 000 | 25 000 |
| 163 | Aide aux projets structurants d'associations | 52 000 | 13 000 | 13 000 |
| | chapitre 204 - Subventions d'équipement | 52 000 | 13 000 | 13 000 |

Budgets annexes

| | Chapitre 20 | | | Chapitre 21 | | | Chapitre 23 | | |
|-----------------------------------|-------------|-------------|------------------|-------------|-------------|------------------|-------------|-------------|------------------|
| | Budget 2017 | Limite du % | Montant autorisé | Budget 2017 | Limite du % | Montant autorisé | Budget 2017 | Limite du % | Montant autorisé |
| Parc des expositions | - | - | - | 232 484 | 58 121 | 58 121 | 25 012 | 6 253 | 6 253 |
| Transports urbains | 155 000 | 38 750 | 38 750 | 579 200 | 144 800 | 144 800 | 1 018 002 | 254 501 | 254 501 |
| Multiservices Bresnay | - | - | - | 6 000 | 1 500 | 1 500 | 4 940 | 1 235 | 1 235 |
| Assainissement | 98 055 | 24 514 | 24 514 | 3 593 697 | 898 424 | 898 424 | 1 476 799 | 369 200 | 369 200 |
| SPANC | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Espace forme | - | - | - | 4 336 | 1 084 | 1 084 | 2 762 | 690 | 690 |
| Production énergie solaire | - | - | - | 10 000 | 2 500 | 2 500 | - | - | - |
| Parc de stationnement | 1 500 | 375 | 375 | 700 | 175 | 175 | - | - | - |
| ZA Avermes Les portes de l'Allier | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

C.17.231 Transports: remboursement de versement transport - société ETAM

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de procéder au remboursement du versement transport à la SAS ETAM, soit un montant 792,66€, en raison d'un effectif salarial inférieur au seuil légal dans la zone transport, pour la période de 2013 à 2015 inclus.

— MUTUALISATION

C.17.232 Approbation des transferts de charges suite à avis de la CLECT – impact sur les attributions de compensation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (23 voix contre, 4 abstentions):

- **D'approuver** l'évaluation des transferts de charges et l'impact sur l'attribution de compensation de la Ville de Moulins validés par la CLECT dans son rapport établi à l'issue de sa réunion du 27 novembre 2017, et détaillés dans les annexes jointes à la délibération
- **De retenir** le montant suivant :
 - Pour Moulins : charges annuelles transférées compensées par la diminution correspondante de l'attribution de compensation : 1 207 392 €
- **De fixer**, à compter du 1er janvier 2018, le montant des attributions de compensation pour chaque commune membre de Moulins Communauté conformément au tableau à la délibération.

C.17.233 Convention de création de services communs entre la Ville de Moulins et Moulins Communauté (3è phase)

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (24 voix contre, 2 abstentions):

- **D'approuver** le projet de convention annexé à la présente délibération,
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou la vice-Présidente, Madame Cécile De Breuvand, à signer la convention et l'ensemble des documents s'y rapportant

— RESSOURCES HUMAINES

C.17.234 Personnel communautaire - Prolongation du programme pluriannuel de titularisation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'ouvrir** au 1er janvier 2018, au titre du dispositif de sélection professionnelle les postes suivants :

| Grade et fonctions | Mode de recrutement | Catégorie (A / B / C) | 2018 |
|--------------------|---------------------|-----------------------|------|
| | | | |

| | | | |
|--|---------------------------|---|---|
| Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe | Sélection professionnelle | B | 2 |
|--|---------------------------|---|---|

- **de dire** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget de l'exercice concerné.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à confier au Centre de gestion de l'Allier l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

C.17.235 A Personnel communautaire - Tableau des effectifs

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité absolue (24 voix contre, 2 abstentions) :

- **De créer :**
 - o 35 postes permanents

C.17.235 B Personnel communautaire - Tableau des effectifs

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, l'unanimité :

- **De transformer** deux emplois permanents d'attaché, en emplois permanents d'attaché conclus sur le fondement de l'article 3-3 2° pour occuper respectivement les fonctions de Directeur Tourisme/patrimoine et de Chargé de mission développement économique. Les rémunérations de ces emplois seront basées respectivement sur le 1er et le 6ème échelon de l'échelle indiciaire des attachés associée au régime indemnitaire pouvant être perçu par les agents titulaires du grade.
- **De créer** 2 postes permanents et 2 postes temporaires

C.17. 236 Mise à disposition d'un contrat d'apprentissage auprès de Moulins Communauté (piste routière)

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'accepter** la mise à disposition de Monsieur Yohan COUTO auprès de Moulins Communauté en qualité d'apprenti,
- **d'autoriser** cette mise à disposition pour une durée de 11 mois à compter du 1er octobre 2017,
- **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que d'éventuels avenants.

C.17.237 Rémunération des guides conférenciers

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De fixer** la rémunération des guides conférenciers au taux horaire brut de 22,42 euros bruts.
- **D'adopter** le maintien du principe d'une revalorisation automatique de ce taux en fonction des augmentations générales de traitement prévues par décrets ministériels pour les agents de la Fonction Publique Territoriale.

C.17.238 Octroi d'une indemnité de mobilité pour deux agents communautaires

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'octroyer** une indemnité de mobilité de 1600 € bruts à chacun des deux agents répondant aux critères d'éligibilité fixés par le décret n°2015-933 du 30 juillet 2015.
- **de prévoir** que cette indemnité sera versée au mois de décembre 2017.
- **de fixer** au 31 décembre 2017 la date limite jusqu'à laquelle les agents devraient rembourser l'indemnité perçue, au cas où ils quitteraient volontairement leur nouveau lieu de travail.
- **de préciser** que cette indemnité fait l'objet d'un versement unique dans l'année suivant l'affectation sur le nouveau lieu de travail.

C.17.239 Adhésion au portail entreprise SNCF (achat de billets sur Internet)

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'adhérer** au portail Entreprises de la SNCF.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette adhésion

C.17.240 Mise à disposition d'agents de la Ville de Moulins auprès de Moulins Communauté pour le recouvrement des droits de place

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'accepter** le renouvellement de la mise à disposition des agents mentionnés assurant les fonctions de régisseur des droits de place de la ville de Moulins.
- **D'autoriser** cette mise à disposition à compter du 1^{er} janvier 2018 et ce jusqu'au 31 décembre 2019.
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention annexée à la présente délibération.

C.17.241 Protection fonctionnelle et juridique. Prise en charge de frais d'avocat et de réparation des préjudices subis.

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Président à mettre en œuvre pour les agents communautaires la protection fonctionnelle relative aux frais de procédure et honoraires d'avocat, ainsi qu'à tout autre frais de réparation des préjudices subis par les agents victimes,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application du présent rapport,

— ADMINISTRATION GENERALE :

C.17.242 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté lors de sa réunion du 7 juin 2017

C.17.243 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Chevagnes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention entre Moulins Communauté et la commune de Chevagnes pour la reprise des compétences et équipements suivants :
 - Création et gestion d'un Relais d'Assistantes Maternelles avec signature d'un contrat enfance :
 - Une aire d'accueil et de service de camping-car
 - Création et gestion d'un multi accueil (accueil régulier et occasionnel des enfants) à l'exclusion des garderies périscolaires qui restent dans les compétences communales et signature d'un contrat enfance et jeunesse
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre Moulins Communauté et la commune de Chevagnes pour la reprise des compétences et équipements

C.17.244 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Paray-Le-Frésil

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention entre Moulins Communauté et la commune de Paray-Le-Frésil pour la reprise des compétences et équipements suivants :
 - **d'approuver** la convention entre Moulins Communauté et la commune de Paray-Le-Frésil pour la reprise des compétences et équipements suivants :
 - Une aire d'accueil et de service de camping-car
 - 1 maison pour personnes âgées et hébergement de famille d'accueil composée de deux logements
 - **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre Moulins Communauté et la commune de Paray-Le-Frésil pour la reprise des compétences et équipements

C.17.245 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Thiel-sur-Acolin

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention entre Moulins Communauté et la commune de Thiel-Sur-Acolin pour la reprise de la compétence et de l'équipement suivants :
 - une aire d'accueil et de service de camping-car
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre Moulins Communauté et la commune de Thiel-Sur-Acolin pour la reprise de la compétence et de l'équipement

C.17.246 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Gannay-sur-Loire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention entre Moulins Communauté et la commune de Gannay-Sur-Loire pour la reprise de la compétence et des équipements suivants :
 - 2 maisons pour personnes âgées et hébergement de famille d'accueil
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre Moulins Communauté et la commune de Gannay-Sur-Loire pour la reprise de la compétence et des équipements

C.17.247 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Garnat-sur-Engièvre

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention entre Moulins Communauté et la commune de Garnat-Sur-Engièvre pour la reprise de la compétence et de l'équipement suivant :
 - Une habitation composée de deux logements pour personnes âgées et hébergement de famille d'accueil
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre Moulins Communauté et la commune de Garnat-Sur-Engièvre pour la reprise de la compétence et de l'équipement

C.17.248 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Lurcy-Lévis

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention entre Moulins Communauté et la commune de Lurcy-Lévis pour la reprise de la compétence et de l'équipement suivants :

- Participation au fonctionnement d'un Relais d'Assistantes Maternelles et d'une halte-garderie Itinérantes sur le périmètre de la communauté de communes :
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre Moulins Communauté et la commune de Lurcy-Lévis pour la reprise de la compétence et de l'équipement

C.17.249 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Saint-Léopardin-d'Augy

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention entre Moulins Communauté et la commune de Saint-Léopardin-D'Augy pour la reprise de la compétence et de l'équipement suivants :
 - Une aire d'accueil et de service de camping-car
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre Moulins Communauté et la commune de Saint-Léopardin-D'Augy pour la reprise de la compétence et de l'équipement

C.17.250 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Limoise

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention entre Moulins Communauté et la commune de Limoise pour la reprise de la compétence et de l'équipement suivants :
 - Une aire d'accueil et de service de camping-car
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre Moulins Communauté et la commune de Limoise pour la reprise de la compétence et de l'équipement

C.17.251 Restitution de compétences et d'équipements aux communes membres des anciennes communautés de communes – convention avec la commune de Château-sur-Allier

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention entre Moulins Communauté et la commune de Château-sur-Allier pour la reprise de la compétence et de l'équipement suivants :
 - Une aire d'accueil et de service de camping-car
- **d'autoriser** Monsieur le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention entre Moulins Communauté et la commune de Château-sur-Allier pour la reprise de la compétence et de l'équipement

C.17.252 Définition de l'intérêt communautaire - Compétence optionnelle : « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » - complément à la délibération n°C.17.147 du 26 juin 2017 – salle multigénérationnelle de Lusigny déclarée d'intérêt communautaire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **de compléter** la définition de l'intérêt communautaire fixée par la délibération C.17.147 du 26 juin 2017 pour la compétence suivante : Compétence optionnelle : « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »
- **de déclarer d'intérêt communautaire :**
 - La salle multigénérationnelle de Lusigny
- **d'autoriser** Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous documents ainsi que toutes les démarches à engager concernant cette délibération.

C.17.253 Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'adopter** le règlement intérieur du Conseil Communautaire joint en annexe de la délibération.

C.17.254 Représentation de Moulins Communauté au sein de la Commission de prévention et de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De désigner**, pour représenter Moulins Communauté au sein de la commission de prévention et de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle :
 - Brigitte DAMERT en qualité de membre titulaire
 - Nathalie MARTINS en qualité de membre suppléant

C.17. 255 Office Public de l'Habitat MOULINS HABITAT - Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat – Désignation des représentants – Modification de la délibération du 27 janvier 2017

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de modifier** la délibération du conseil communautaire N°C.17.24, délibération relative à la fixation du nombre de membres et à la désignation des représentants devant siéger au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat MOULINS HABITAT, en ce qui concerne la désignation des 9 personnes qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales,
- Bernard EUZET, Marc GESTE, Nadia OUARTIGUI, Christian TOURRET, Odette VERDIER, Christiane DELALEZ, Hubert GOMOT, Jean-François GORSSE, Jacqueline FRANCOIS sont désignés en qualités de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales.

C.17.256 Avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la gestion du parc des Expositions

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public d'exploitation du Parc des Expositions du 31/12/2009 conclu avec l'association ILEVENTS,
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public d'exploitation du Parc des Expositions du 31/12/2009 conclu avec l'association ILEVENTS,

C.17.257 Délégation de service public d'exploitation du parc des expositions de Moulins Communauté – décision de principe

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** la délégation de service public, sous forme d'affermage, pour l'exploitation du parc des expositions de Moulins Communauté conformément aux principales caractéristiques définies dans le rapport de présentation joint à la présente délibération.
- **d'autoriser** Monsieur le Président à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

— DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

C.17.258 LOGIPARC : Avenant à la convention publique d'aménagement - arrêt des comptes définitifs de la Société d'Equipement d' Auvergne

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** l'arrêté des comptes définitifs à la date du 19 juillet 2017 établi par SEAu.

C.17.259 Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants (FACCC) - Subvention au titre du 30ème anniversaire qui se déroulera les 13 et 14 juillet 2019

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (3 voix contre, 1 abstention) :

- **d'apporter** le soutien de Moulins Communauté à l'organisation du 30ème anniversaire de la Fédération des Associations des Chasseurs aux Chiens Courants qui se déroulera les 13 et 14 juillet 2019,
- **d'approuver** le principe de versement d'une subvention d'un montant de 30 000 euros pour l'organisation de son 30ème anniversaire. La subvention sera inscrite pour partie sur le budget 2018 et pour partie, à part égale, sur le budget 2019. Elle sera causée par les investissements à définir réalisés à cette occasion.

— ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

C.17.260 Campus de Moulins - Signature d'une convention de partenariat entre l'Université Clermont Auvergne, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de l'Allier, la Communauté d'agglomération de Moulins et la Ville de Moulins

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'apporter** le soutien financier de Moulins Communauté à hauteur de 42 000 € à l'Université Clermont Auvergne. Cette subvention sera allouée à l'équipement audiovisuel.
- **d'autoriser** le président à signer la convention de partenariat entre l'Université Clermont Auvergne, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental de l'Allier, la Communauté d'agglomération de Moulins et la ville de Moulins

— POLITIQUE DE LA VILLE:

C.17.261 Fonds de Participation des Habitants - Renouvellement des membres du comité consultatif et modifications du règlement intérieur

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de désigner** les membres suivants du Comité Consultatif pour l'exercice 2018,

| 9 membres de droit | Membres titulaires | Membres suppléants |
|--------------------|---|---------------------|
| | Ville de Moulins | Mme Lyliane EYRAUD |
| Ville d'Yzeure | Mme Brigitte DAMERT | M. Lionel OLIVIER |
| Ville d'Avermes | Mme Eliane HUGUET | Mme Carine PANDREAU |
| Moulins Communauté | Mme Nathalie MARTINS | |
| | Chef de Projet Politique de la Ville | Chargée de Mission |
| Co-financeurs | 1 représentant (Etat - CAF - Moulins Habitat) | |

| 11 membres actifs désignés pour un an par les Maires des 3 communes | | |
|---|--|-----------------------------------|
| MOULINS | 1 représentant des 3 associations des quartiers sud | Régie Moulins Sud |
| | | Viltais |
| | | Association Mosaïque |
| | 1 représentant d'une association des Chartreux | Club de l'Age d'Or |
| | 1 représentant d'une association de Bourgogne | FJT Le Tremplin |
| | 1 représentant d'une association des Gâteaux | Association de Mayotte Moulinoise |
| YZEURE | 1 représentant de 2 Associations du Plessis / Bellecombe | Coup de Pouce |
| | | CGL du Plessis |
| | 1 représentant d'une association de Plaine Bodin | Amicale Yzeurienne CNL03 |
| AVERMES | 1 représentant d'une association de Pré Bercy | Amicale CNL de Pré Bercy |
| | 1 représentant d'une association de Chambonnage | Amicale CNL du Chambonnage |

- **d'acter** les modifications du règlement intérieur

— MEDIATHEQUE

C.17.262 Modification du règlement intérieur de la médiathèque communautaire

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** les modifications et l'ensemble du projet de règlement intérieur.

— POLITIQUES CONTRACTUELLES

C.17. 263 Contrat de territoire avec le département de l'Allier - approbation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le Contrat de Territoire 2017-2020 avec le Département de l'Allier,
- **D'approuver** les opérations et leurs plans de financement figurant dans les fiches-actions,
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer ce contrat et tout autre document se référant à ce dossier ;
- **D'autoriser** le Président à mener toutes les démarches pour demander et percevoir les subventions inscrites dans ce contrat.

C.17.264 Convention départementale de l'Allier révisée du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 - approbation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** la Convention départementale de l'Allier révisée du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020,
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer cette convention et tout autre document se référant à ce dossier.

C.17. 265 Avenant n°1 à la Convention Générale LEADER (GAL/AG/OP) - approbation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'Avenant n°1 à la Convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Auvergne, avec la Région, l'Agence de service et de paiement et le Groupe d'Action Locale (GAL) « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » et ses annexes ;
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer cet Avenant n°1 et tout document relatif à ce dossier.

C.17.266 Avenant n°2 à la Convention Générale LEADER - approbation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'Avenant n°2 à la Convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Auvergne, avec la Région, l'Agence de service et de paiement et le Groupe d'Action Locale (GAL) « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » (dite convention GAL/AG/OP) et ses annexes ;
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer cet Avenant n°2 et tout document relatif à ce dossier.

C.17.267 Avenant n°1 à la convention spécifique de mise en œuvre de l'axe 8 urbain intégré du PO FEDER/FSE 2014-2020 relative à la désignation d'un organisme intermédiaire sans subvention globale - approbation

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'avenant n°1 à la Convention spécifique de mise en œuvre de l'axe 8 urbain intégré du PO FEDER/FSE 2014-2020 relative à la désignation d'un organisme intermédiaire sans subvention globale,
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tout autre document se référant à ce dossier.

C.17.268 Demande de subventions projet de skate parc

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'opération de création d'un skatepark pour un cout estimé de 250 000 € HT,
- **D'autoriser** le Président ou l'un de ses représentants à solliciter et à percevoir auprès de tout organisme des financements pour l'opération indiquée ci-dessus

— CONTRAT DE RURALITE

C.17. 269 Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de l'Allier - avis

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **De donner** un avis favorable au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,

— AMENAGEMENT/URBANISME/HABITAT/TRAVAUX

C.17.270 Entretien des chemins de randonnée du Pays de Lévis - Subventions aux communes

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de valider** la répartition la subvention de 2 254 €, allouée par le Conseil Départemental de l'Allier, de la façon suivante :

| | |
|--------------------------|----------|
| - Château-sur-Allier | 89.50 € |
| - Neure | 138.49 € |
| - Lurcy-Lévis | 575.75 € |
| - Pouzy-Mésangy | 400.83 € |
| - St-Léopardin d'Augy | 230.49 € |
| - Le Veudre | 123.65 € |
| - Association LEVISTRACE | 695.29 € |

- **d'autoriser** le président ou l'un de ses représentants à mandater le versement de ces subventions, conformément à la répartition ci-dessus.

C.17.271 Schéma de cohérence territoriale (SCoT) : mise en compatibilité avec le projet de 2ème pont sur l'Allier – déclaration d'intention

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (1 abstention) :

- **D'approuver** la déclaration d'intention du projet de mise en comptabilité du SCoT annexée à la présente délibération ; cette déclaration d'intention sera publiée sur le site internet de Moulins Communauté et fera l'objet d'un affichage au siège de Moulins Communauté.

C.17.272 Schéma de cohérence territoriale (SCoT) : évaluation

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** l'évaluation du SCoT jointe en annexe à la présente délibération concluant au maintien en vigueur du SCoT,
- **De prévoir** que cette analyse sera communiquée au public (dossier consultable au siège et sur le site internet de Moulins Communauté) et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement,

C.17.273 Schéma de cohérence territoriale (SCoT) : élaboration sur le nouveau périmètre

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- **De prescrire** l'élaboration d'un schéma couvrant l'intégralité du nouveau périmètre de Moulins Communauté

C.17.274 Convention du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne 2018-2023

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** les termes de la convention du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne qui sera en vigueur pour la période 2018-2023.
- **d'autoriser** le Président ou le vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire – Urbanisme – Habitat et Travaux à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

C.17.275 Convention de mise à disposition de locaux de la Maison de Pays de Lurcy Lévis pour la DGFIP

Le rapporteur entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **de mettre à disposition** des locaux au sein de la Maison de Pays de Lurcy-Lévis, au profit de la Direction Générale des Finances Publiques, à titre gracieux, pour une durée de 3 ans,
- **d'autoriser** le Président ou le vice-Président délégué à l'Aménagement du territoire – Urbanisme – Habitat et Travaux à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

— ENVIRONNEMENT

C.17.276 Convention de partenariat avec le programme national « Abeille, sentinelle de l'environnement" »

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'engager** Moulins Communauté dans la mise en place d'un rucher communautaire en partenariat avec l'UNAF
- **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le programme « Abeille, sentinelle de l'environnement »,

C.17.277 Elaboration du PCAET de Moulins Communauté par le Syndicat Départemental de l'Energie

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **De confier** au SDE 03 l'élaboration du PCAET de Moulins Communauté, l'élaboration s'entendant comme l'obtention des données de consommation, la réalisation du diagnostic territorial, l'évaluation environnementale, l'élaboration de la stratégie territoriale, la construction du programme d'actions et l'évaluation des actions conduites.

- **De mandater** le SDE 03 pour la récupération des données de consommation sur le territoire communautaire.
- **D'autoriser** monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

— TRANSPORTS

C.17.278 Transfert de la compétence transport entre le département et la Région : convention tripartite + convention bilatérale

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de convention de transfert des services de transport publics effectués sur l'extension du ressort territorial de Moulins Communauté entre la Région Auvergne Rhône Alpes et Moulins Communauté
- **D'approuver** le projet de coordination des réseaux de transport routier non urbains et scolaires entre la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Allier et Moulins Communauté
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de transfert des services de transport publics effectués sur l'extension du ressort territorial de Moulins Communauté avec la Région Auvergne Rhône Alpes.
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de coordination des réseaux de transport routier non urbains et scolaires avec la Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de la Allier.

C.17.279 Avenant n°1 à la convention multipartenariale relative à la version 2 de la centrale de mobilité régionale multimodale "Auvergne mobilité"

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet d'Avenant n°1 à la convention multipartenariale relative à la version 2 de la centrale de mobilité régionale multimodale « Auvergne mobilité »
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou le Vice-Président en charge des transports à signer ledit Avenant avec les représentants de Moulins Mobilité